

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'ANTOINE-LABELLE

AVIS PUBLIC

AVIS est donné par la soussignée, suivant l'article 145.1 du *Code municipal du Québec*, la séance ordinaire du Conseil de la MRC de la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle du 29 août 2023 se tiendra à 10 h 00, à la salle communautaire de Lac-Saint-Paul, située au 386, rue Principale, Lac-Saint-Paul (*résolution MRC-CC-14885-01-23*).

Donné à Mont-Laurier ce 10^e jour du mois de juillet 2023.

La directrice générale et greffière-trésorière



Me Mylène Mayer